

| COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 6 mai 2022

Cité du parc Kallisté : services de l'Etat, collectivités et opérateur soucieux d'accélérer les procédures

Ce vendredi 6 mai, les représentants de l'Etat, de la Ville de Marseille, de la Métropole Aix Marseille Provence, de l'opérateur Marseille Habitat et du syndic de la copropriété Kallisté (Foncia) se sont réunis en préfecture.

A l'issue de cette réunion, les participants ont réaffirmé leur souhait d'accélérer :

- la mise en œuvre, avec le concours de la force publique des procédures d'expulsion exécutoires des squatteurs occupant irrégulièrement les bâtiments de la cité Kallisté, après s'être assuré que les conditions juridiques, techniques et opérationnelles étaient bien réunies ;
- la délivrance de concours de la force publique en cours pour poursuivre l'évacuation du reste des logements occupés illégalement, dans le bâtiment G mais aussi dans les autres bâtiments de la cité Kallisté,
- les opérations de relogement des occupants légitimes du bâtiment G (propriétaires et locataires), soit 61 logements, dans la perspective de la démolition complète de ce bâtiment dans le cadre du projet de rénovation urbaine par l'Anru (agence nationale pour la rénovation urbaine).

La sécurisation renforcée des lieux par les forces de l'ordre depuis ce weekend se poursuit.

La préfecture, la ville, la métropole, l'opérateur et le syndic de copropriété sont soucieux d'accélérer ces procédures, mais celles-ci doivent impérativement s'inscrire dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur (décision de justice exécutoire).

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle
04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

